

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EASYETF STOXX EUROPE 600 (FR0010616250 - Part Classique EUR)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir une exposition au marché actions européen représentatif d'entreprises européennes de toute taille, en reproduisant, à la hausse comme à la baisse, la performance de l'indice Stoxx Europe 600 - code Bloomberg : SXXR index, (l'« Indice ») déduction faite des frais de gestion, de fonctionnement et des coûts de structuration.

Caractéristiques essentielles du FCP :

- Le FCP est dit « à gestion indiciaire » et a pour objectif de respecter un écart de suivi maximum de 1%. Si l'écart de suivi devenait cependant supérieur à 1%, il ne devra pas dépasser 5% de la volatilité de l'Indice. L'écart de suivi est calculé à partir des performances hebdomadaires observées sur les 52 dernières semaines.

- L'actif du FCP sera composé d'instruments financiers (action de sociétés françaises de tous secteurs et/ou européens et d'instruments de taux obligataires et/ou monétaires). Le FCP s'expose à la performance de l'Indice au travers d'un contrat financier (méthode de réplique synthétique).

Autres informations :

- Détail des actifs traités : contrats financiers (swap). Par l'intermédiaire des contrats financiers, le FCP sera synthétiquement exposé à l'évolution du marché action européen à travers l'Indice.

- Durée d'investissement recommandée de 5 ans (toutefois, la durée minimale d'investissement doit tenir compte, d'une part, de la fourchette de cotation entre le prix d'achat et le prix de vente, et d'autre part, du taux de rendement de l'Indice).

- Classification : OPCVM «actions des pays de la Communauté Européenne»

- Affectation du résultat : capitalisation.

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : calculée quotidiennement, à la condition que le marché sous jacent de l'indice, et le marché de cotation du FCP, soient ouverts. Une valeur liquidative indicative est calculée pendant les heures d'ouverture de la bourse.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP ;
 - La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
 - La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Les performances du marché action européen peuvent varier fortement à la hausse comme à la baisse, entraînant une possible variation rapide et forte de vos investissements, expliquant l'indicateur de risques à 7.

Risques(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de contrepartie :** Ce risque est lié à la capacité de la contrepartie à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un laps de temps raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs. Plus généralement, dans des situations de marchés illiquides, les investisseurs sont soumis à un risque de perte accru en cas de souscription ou rachat de parts. En effet, l'illiquidité d'un marché se manifeste notamment sous la forme d'une fourchette de prix large (entre offre et demande) et donc le coût lié aux ajustements des instruments détenus par le FCP en cas de souscriptions ou de rachats importants peut s'avérer particulièrement important et sera répercuté sur la valeur liquidative du FCP.
- Risque lié à l'emploi des IFT :** Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le FCP a recours à des instruments financiers à terme négociés de gré à gré lui permettant de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques susceptibles de conduire à des ajustements voire à la résiliation anticipée de l'instrument, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du FCP.



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

EasyETF

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Marché Primaire (participants autorisés)

Frais d'entrée maximum (Non acquis à l'OPCVM)	7,00 %
Frais de sortie maximum (Non acquis à l'OPCVM)	7,00 %

Marché Secondaire (tous investisseurs)

Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais annuels prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	0,30 %
----------------	--------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les **frais d'entrée et de sortie** indiquent un maximum pour les souscriptions/rachats en numéraire sur le marché primaire pour les participants autorisés. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son intermédiaire financier le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les conditions applicables aux achats et aux ventes sur le marché secondaire sont celles applicables sur ce marché et de votre intermédiaire. Il ne vous est pas appliqué de commissions de rachat, ni de souscription. Les frais d'intermédiation que vous pourriez payer dépendent de l'intermédiaire utilisé (exécution, conservation...).

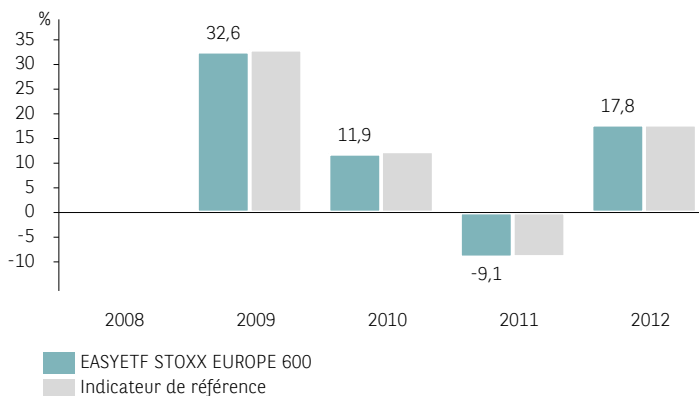
(*) Le montant des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en septembre 2012.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.theamfunds.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 10 juin 2008;
- Les performances passées ont été évaluées en EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Place de cotation : Euronext Paris
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.clientservices@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.theamfunds.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers le 23 mai 2008.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 février 2013.



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

EasyETF